

Toulouse, le 15 avril 2021

**Références :** Scol3/ES/AMC/LO

**P.J. :**

Liste des services hospitaliers en cours d'agrément  
Dossiers de candidature

Le Doyen

à

Mesdames et Messieurs  
Les Chefs de Service

**Objet : Campagne d'agrément 2021 des services hospitaliers formateurs pour l'accueil en stage des étudiants/internes de 3<sup>ème</sup> cycle inscrits en D.E.S. de Biologie Médicale.**

Mesdames, Messieurs,

**La campagne d'agrément des terrains de stage pour les étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales est ouverte jusqu'au vendredi 7 mai 2021.**

Vous pouvez consulter la liste des services hospitaliers actuellement agréés pour connaître les agréments en cours et leur fin de validité (en PJ).

Suivant votre situation, vous trouverez ci-après les démarches que vous devez accomplir :

- 1) **Votre agrément** de Biologie médicale « phase socle » ou « phase approfondissement » ou « phase consolidation » **est toujours en cours de validité**  
⇒ *vous n'avez aucune démarche à effectuer*
- 2) **Votre agrément** de Biologie Médicale « phase socle » ou « phase approfondissement » ou phase consolidation » **arrive à échéance et vous souhaitez le renouveler**  
OU  
**Votre agrément** de Biologie Médicale « phase socle » ou « phase approfondissement » ou « phase consolidation » est en cours de validité et **un changement de structure ou de responsable est intervenu**  
OU  
**Vous souhaitez demander un nouvel agrément** de Biologie Médicale « phase socle » ou « phase approfondissement » ou « phase consolidation »  
⇒ *vous voudrez bien compléter le ou les dossiers de candidature correspondant à la ou les phases souhaitées (QUESTIONNAIRE PEDAGOGIQUE comportant un PROJET PEDAGOGIQUE)*  
⇒ *adresser le ou les dossiers par mail au plus tard le 7 mai 2021 à [lynda.ouhammou@univ-tlse3.fr](mailto:lynda.ouhammou@univ-tlse3.fr) (copies à [agnes.marfaing@univ-tlse3.fr](mailto:agnes.marfaing@univ-tlse3.fr) et [gandia.p@chu-toulouse.fr](mailto:gandia.p@chu-toulouse.fr))*

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Elie SERRANO

## Diplôme d'Etudes Spécialisées de Biologie Médicale DESRIPTIF REGLEMENTAIRE DES DIFFERENTS TYPES DE STAGE

Les demandes d'agrément concernent les **agrément de stage « nouveau régime »** et doivent répondre aux critères et aux exigences des maquettes de formation fixés par arrêtés du 21 avril 2017 modifié par arrêté du 27 novembre 2017 :

- **La phase 1 dite phase socle** correspond à l'acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession :
  - 3 stages dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale. Ces stages couvrent les domaines les plus impliqués dans les activités de première ligne et d'urgence, soit Biochimie-Biologie Moléculaire, Hématologie et Bactériologie-Virologie
  - 1 stage au cours de la deuxième année de la phase socle dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale et de préférence, dans une discipline biologique autre que celles mentionnées au premier alinéa. Ce stage peut être remplacé par un stage choisi à la demande de l'étudiant et après accord du coordonnateur local. Ce stage est accompli dans l'une des spécialités des diplômes d'études spécialisées accessibles dans le cadre du troisième cycle dans lequel est inscrit l'étudiant.
  
- **La phase 2 dite phase d'approfondissement** correspond à l'approfondissement des connaissances et des compétences acquises lors de la phase socle nécessaires à l'exercice de la spécialité suivie dont :
  - Pour les étudiants de l'option précoce Biologie Générale : 2 stages accomplis dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option précoce.
  - Pour les étudiants des options précoces Médecine Moléculaire-Génétique et Pharmacologie, Hématologie et Immunologie, Agents infectieux et Biologie de la reproduction : 2 stages accomplis dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option précoce et couvrant les domaines de l'option mentionnés au 1.3, de préférence, quand ces domaines n'ont pas fait l'objet d'un stage lors de la phase socle.
  
- **La phase 3 dite phase de consolidation** correspond à la consolidation des connaissances et compétences professionnelles acquises lors des deux premières phases et nécessaires à l'exercice de la spécialité. L'étudiant prépare également son insertion professionnelle.
  - Pour les étudiants de l'option précoce Biologie Générale :
    - 2 stages d'un semestre accomplis dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option précoce
  - Pour les étudiants des options précoces Médecine Moléculaire-Génétique et Pharmacologie, Hématologie et Immunologie, Agents Infectieux
    - 1 stage d'un semestre accompli dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option précoce et couvrant les domaines de l'option mentionnés au 1.3, de préférence, quand ces domaines n'ont pas fait l'objet d'un stage lors des deux premières phases de la formation
    - 1 stage d'un semestre accompli dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option précoce et agréé à titre principal en biologie médicale ou agréé à titre principal dans une spécialité de la discipline médicale et à titre complémentaire en biologie médicale
  - Pour les étudiants de l'option précoce Biologie de la Reproduction :
    - 1 stage d'un semestre accompli dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option précoce
    - 1 stage d'un semestre dans un lieu agréé à titre principal en biologie médicale et, de préférence, dans un lieu autorisé pour les actes cliniques d'Assistance médicale à la procréation ou dans un lieu de médecine moléculaire-génétique bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option précoce